

Un site Web accessible, ça vous tente?

Depuis son arrivée au début des années 1990, le Web a connu une croissance exponentielle. Pour une entreprise, avoir son site Web est presque devenu une obligation. Les utilisateurs du Web sont de plus en plus nombreux, mais les sites qui leur sont offerts sont-ils vraiment accessibles? Aux États-Unis, 95 à 99 % des sites ne sont pas accessibles. Au Québec, une étude récente faite par le CRIM¹ a analysé près de 500 pages Web réparties dans une cinquantaine de sites québécois et a démontré que seulement 12 % des sites rencontrent des critères minimaux d'accessibilité. Mais que veut-on dire par l'accessibilité ?

L'accessibilité sur le Web, telle que décrite par Chuck Letourneau de Starling Access Services (une entreprise qui travaille activement à promouvoir l'accessibilité), signifie que :

n'importe qui utilisant **n'importe quelle technologie de navigation** doit être capable de visiter **n'importe quel site**, avoir une **compréhension pleine et complète de l'information présentée** et avoir la **capacité d'interagir pleinement et complètement avec le site**. (Traduction libre)

Cette commande semble être plutôt difficile à combler, mais lorsqu'on parle d'accessibilité, le point de départ est tout simplement d'être sensibilisé au problème.

Qui peut profiter de l'accessibilité ?

L'accessibilité peut bénéficier à plusieurs groupes de personnes. On pense en premier aux personnes ayant une forme d'incapacité. L'accessibilité des sites Web n'est d'ailleurs pas très différente de l'accessibilité des infrastructures. Par exemple, au cours des dernières années, on a vu apparaître les rampes pour accéder aux édifices publics ainsi que les portes à ouverture automatique destinées principalement aux personnes utilisant un fauteuil roulant. On s'est ensuite rendu compte que ces améliorations pouvaient être utiles aux personnes âgées et aux personnes qui utilisent des poussettes pour enfants. Cet effet ricochet se retrouve aussi pour le Web. Un site Web accessible pourra ainsi bénéficier aux:

- Personnes qui ont des limitations fonctionnelles : vision, audition, lecture, compréhension ou limitations motrices.
- Personnes qui utilisent des équipements peu performants (anciens navigateurs, anciens logiciels de revue d'écran). Note : Les logiciels de revue d'écran font une synthèse vocale de ce qui apparaît à l'écran.
- Personnes dont l'environnement de travail interfère avec leur vision, leur audition, le mouvement de leurs mains.

- Personnes qui utilisent des nouvelles technologies (ex.: téléphone cellulaire, technologies mains libres/yeux libres).

Voici quelques exemples concrets des problèmes que peuvent rencontrer les personnes ayant des incapacités. Une personne ayant une déficience visuelle et naviguant avec une revue d'écran peut avoir beaucoup de difficulté à comprendre une page qui contient de multiples cadres, des tableaux compliqués, des images auxquelles aucun texte n'est associé ou des fenêtres « pop-up » qui s'ouvrent sans avertissement. De même une personne ayant une déficience motrice peut être incapable d'utiliser une souris et se voit donc forcée de naviguer uniquement à l'aide du clavier. Un site dont l'ordre des liens hypertextes est aléatoire ou qui ne contient aucun raccourci pourra rendre la consultation beaucoup plus ardue. Les exemples de la sorte sont nombreux.

L'accessibilité en vaut-elle le coût ?

Vous pensez que l'accessibilité ne touche qu'un faible segment de la population et que des efforts en ce sens sont inutiles ? Une enquête² sur la santé et les limitations d'activités faite par Statistique Canada en 1991 montre que 17,8 % de la population canadienne adulte (personnes âgées de 15 ans et plus) a une forme quelconque d'incapacité. Bien que toutes les incapacités répertoriées ne se traduisent pas nécessairement par une incapacité à naviguer sur le Web, il n'en demeure pas moins qu'aucune entreprise ne veut, d'entrée de jeu, éliminer qui que ce soit de ses clients potentiels. Car c'est bien ce qui se produira si votre site n'est pas accessible : les internautes incapables d'y naviguer iront acheter ailleurs.

Un site Web accessible se traduit par un site mieux organisé et mieux structuré, par un site plus facile à comprendre et à naviguer, par une meilleure indexation du site par les moteurs de recherche et conséquemment par une augmentation du trafic sur le site.

Qu'en est-il de l'accessibilité et des lois ?

Aux États-Unis, les personnes ayant des incapacités qui se sentent lésées lors de la consultation de sites Web peuvent recourir à l'ADA (*Americans with Disabilities Act*, adoptée en 1991) pour faire valoir leur droits. Une des actions en justice les plus connues en rapport avec l'ADA est la poursuite par la NFB (National Federation of the Blind) contre AOL (America On Line). Cette poursuite visait à forcer AOL à faire des logiciels d'accès à l'Internet qui soient utilisables avec des logiciels de revue d'écran. Au Canada et au Québec, rien d'aussi précis et applicable au Web n'est encore adopté. Seules les chartes des droits et libertés respectives interdisent toute discrimination fondée sur une incapacité mentale ou physique ce qui exige implicitement un accès complet. Le gouvernement du Canada a toutefois émis des directives de conception de sites Web à l'intention de ses webmasters et ces directives contiennent plusieurs références à

l'accessibilité. Pour ce qui est du gouvernement du Québec, il est en voie de faire la même chose.

Comment rendre votre site accessible ?

La référence en matière d'accessibilité est sans contredit le W3C (World Wide Web Consortium) qui a été Fondé au MIT (Massachusetts Institute of Technology) par Tim Berners-Lee (inventeur du Web) en 1994. Le W3C a été créé pour promouvoir et gérer l'évolution du Web et pour assurer son interopérabilité. Le W3C a mis sur pied en 1997 le projet WAI (*Web Accessibility Initiative*). Ce projet fait la promotion de l'accessibilité du Web et, pour se faire, publie des lignes directrices destinées à tous les développeurs de contenu Web (auteurs de page, concepteurs de sites, développeurs d'outils de création de pages Web).

Le projet WAI a émis 14 lignes directrices pour la conception de sites Web accessibles. Ces lignes directrices sont élaborées autour de deux thèmes principaux : assurer une transformation élégante et rendre le contenu compréhensible et navigable. Pour assurer une transformation élégante, il est recommandé de :

- Séparer la structure de la présentation. Exemples :
 - Utilisez les balises d'en-têtes H1, H2, Hx pour donner une structure à la page Web plutôt que pour obtenir les avantages des grosseurs de caractères par défaut de ces balises.
 - Si possible, utilisez les feuilles de styles (CSS, Cascading Style Sheets) pour organiser votre page Web.
- Fournir du texte (y compris des équivalents textuels) ; le texte est accessible à presque tous les utilisateurs. Exemple :
 - Utilisez l'attribut ALT pour décrire les images ou la fonction des graphiques et tableaux.
- Créer des documents qui fonctionnent même lorsque l'utilisateur ne peut pas voir et/ou entendre. Exemple :
 - Fournissez du texte équivalent pour tout élément multimédia de manière à ce qu'une personne qui consulte un site avec une revue d'écran puisse comprendre l'ensemble du site.
- Créer des documents qui ne reposent pas sur un type particulier de matériel (pas de souris, petits écrans, basse résolution, en noir et blanc, sans écran avec une sortie vocale ou texte). Exemple :
 - Permettez une navigation facile et un accès à tous les éléments de la page uniquement à l'aide du clavier.

Pour ce qui est de rendre le contenu compréhensible et navigable, il est recommandé de :

- Utiliser un langage clair et simple. Exemple :
 - Si vous utilisez des acronymes, utilisez la balise ABBR ou ACRONYM pour offrir à l'utilisateur une définition de l'acronyme.
- Utiliser des mécanismes compréhensibles pour naviguer à l'intérieur et entre les pages. Exemples :
 - Si vous utilisez des cadres, décrivez le but de chaque cadre et comment chaque cadre est relié aux autres si ce n'est pas évident d'après le titre des cadres.
 - Pour les liens hypertextes, utilisez des énoncés qui restent pertinents même hors contexte, par exemple évitez « cliquez ici ».
 - Pour les scripts, applets et plug-ins, fournissez une alternative quand le contenu actif est inaccessible.
- Fournir des informations d'orientation à l'intérieur des pages pour aider à la compréhension des grands tableaux, des listes et des menus. Cela est utile pour un accès mot à mot (logiciel de revue d'écran), ou pour un accès sélection par sélection (écran en mode loupe. Exemple :
 - Utilisez l'attribut HEADER à l'intérieur des tableaux pour identifier les colonnes et les rangées. Cet attribut permet à certains logiciels de revue d'écran d'identifier chacune des cellules individuellement.

Avant de mettre un site ou une page en ligne, vous devriez vérifier votre travail:

- Utilisez un outil de vérification automatique pour l'accessibilité et pour la compatibilité avec les navigateurs. (par exemple, Bobby, <http://www.cast.org/bobby/>)
- Vérifiez la syntaxe (par exemple : HTML, XML, etc.).
- Vérifiez les feuilles de style (par exemple : CSS).
- Utilisez un navigateur ou un émulateur texte (par exemple : LYNX)
- Utilisez plusieurs navigateurs graphiques avec :
 - son et images activés;
 - images désactivées;
 - sans souris;
 - les cadres, scripts, feuilles de style, applets désactivés
- Utilisez plusieurs navigateurs, anciens et récents.

Vous désirez des informations supplémentaires ?

Pour obtenir plus d'information, consultez le site Web du projet WAI de W3C (<http://www.w3.org/WAI/>). Les documents *User Agent Accessibility Guidelines 1.0* et *Techniques for Web Content Accessibility Guidelines* contiennent tous les détails des lignes directrices sur l'accessibilité et les moyens de les appliquer (des traductions de ces

documents sont aussi disponibles, voir « translations » sur la page d'accueil du WAI). Les lignes directrices sont aussi disponibles sous forme d'une présentation HTML accompagnée de nombreux exemples qui facilitent l'application des lignes directrices (Curriculum for Web Content Accessibility Guidelines 1.0, <http://www.w3.org/WAI/wcag-curric/>).

Mario Boutin
Agent de recherche, CRIM
mario.boutin@crim.ca

¹ BOUTIN, Mario. « Rapport d'évaluation de l'accessibilité de sites Web québécois », rédigé pour le CAMO pour personnes handicapées. Août 2000. 112 p.

² Statistique Canada. *Enquête sur la santé et les limitations d'activité (ESLA)*. 1991.